

# CCAS DE SARZEAU

## BILAN D'ACTIVITÉ 2023



# SOMMAIRE

<b>I. DONNÉES GÉNÉRALES .....</b>	<b>3</b>
<b>A. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>3</b>
a) Composition au 31.12.2023.....	3
b) Réunion.....	3
c) Domaines de compétences.....	3
<b>B. L'ORGANISATION.....</b>	<b>4</b>
<b>C. LES MOYENS FINANCIERS .....</b>	<b>4</b>
<b>II. L'ACTION SOCIALE.....</b>	<b>5</b>
<b>A. LE SERVICE.....</b>	<b>5</b>
a) Présentation.....	5
b) Les personnes accueillies.....	6
<b>B. LES ACTIONS.....</b>	<b>6</b>
a) Gestion de la demande de logements sociaux.....	6
b) Elections de domicile.....	7
c) Les aides facultatives.....	8
d) Aide aux transports et Tarification Solidaire.....	9
<b>C. L'ABS (ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX) .....</b>	<b>9</b>
<b>III. LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES .....</b>	<b>10</b>
<b>A. LES ACTIONS DE PRÉVENTION ENVERS LES AÎNÉS ET LA SEMAINE BLEUE .....</b>	<b>10</b>
a) Le soutien aux aidants.....	10
b) La semaine bleue.....	10
c) L'action prévention risques de cambriolages.....	10
<b>B. LE NOËL DES AINÉS.....</b>	<b>11</b>
<b>C. LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE.....</b>	<b>14</b>
a) Présentation du service.....	14
b) Bilan quantitatif.....	14
c) Bilan qualitatif.....	15
<b>D. LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES CHÊNES (DITE « MAPA »).....</b>	<b>17</b>
a) Bilan quantitatif.....	17
b) Bilan qualitatif.....	18
c) Les projets.....	21
<b>IV. EN SYNTHÈSE .....</b>	<b>22</b>

# **I. DONNÉES GÉNÉRALES**

## **A. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le CCAS est un établissement public indépendant avec un Conseil d'Administration dont le Maire est le Président.

### **a) Composition au 31.12.2023**

Le 14 décembre 2023, M. Gilles SERRE (Saint Vincent de Paul) a remplacé Mathilde DE CLERMONT TONNERRE (Saint Vincent de Paul) suite à sa démission pour raison personnelle.

**Président : M. Jean MARC DUPEYRAT, Maire de Sarzeau**

#### **Membres désignés par le Conseil Municipal de Sarzeau**

- Mme Cécile LE SOMMER, adjointe en charge des affaires sociales et des solidarités
- M. Jean-Yves COUEDEL, conseiller municipal délégué
- M. Vincent CHARLIN, 1<sup>er</sup> adjoint
- Mme Christine HERY, conseillère municipale
- Mme Isabelle CHABRAN, conseillère municipale
- M. Nicolas MARGERIN, conseiller municipal

#### **Membres nommés par M. le Maire de Sarzeau**

- Madame BREMAND Bernadette (Secours catholique) représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- Madame Brigitte LONEUX (Restos du Cœur) représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- Monsieur Gilles SERRE (Saint Vincent de Paul) représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions et l'aide aux personnes âgées et isolées.
- Monsieur Daniel HARDY (le Moulin Vert) représentant les associations de personnes en situation de handicap.
- Madame Odile MORIO, (Don du Sang de Sarzeau) au titre de personne qualifiée représentant une association participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées sur la commune et désignée par l'UDAF.
- Madame Chantal MARTIN (Réveil de Saint Jacques) au titre de personne qualifiée représentant une association participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées sur la commune.

### **b) Réunion**

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2023 (7 fois en 2022, 5 fois en 2021, 5 fois en 2020 et 6 fois en 2019).

43 délibérations ont été prises (51 délibérations en 2022, 54 en 2021, 48 en 2020 et 53 en 2019).

### **c) Domaines de compétences**

Le CCAS est chargé de l'aide sociale sur le territoire communal ; pour ce faire, il relaye notamment les aides FSL gérées par le Conseil Départemental et gère directement les aides facultatives décidées par la commune. Il se concentre sur les personnes en situation de précarité et coordonne les actions de prévention et les animations à destination des aînés (Noël et semaine bleue).

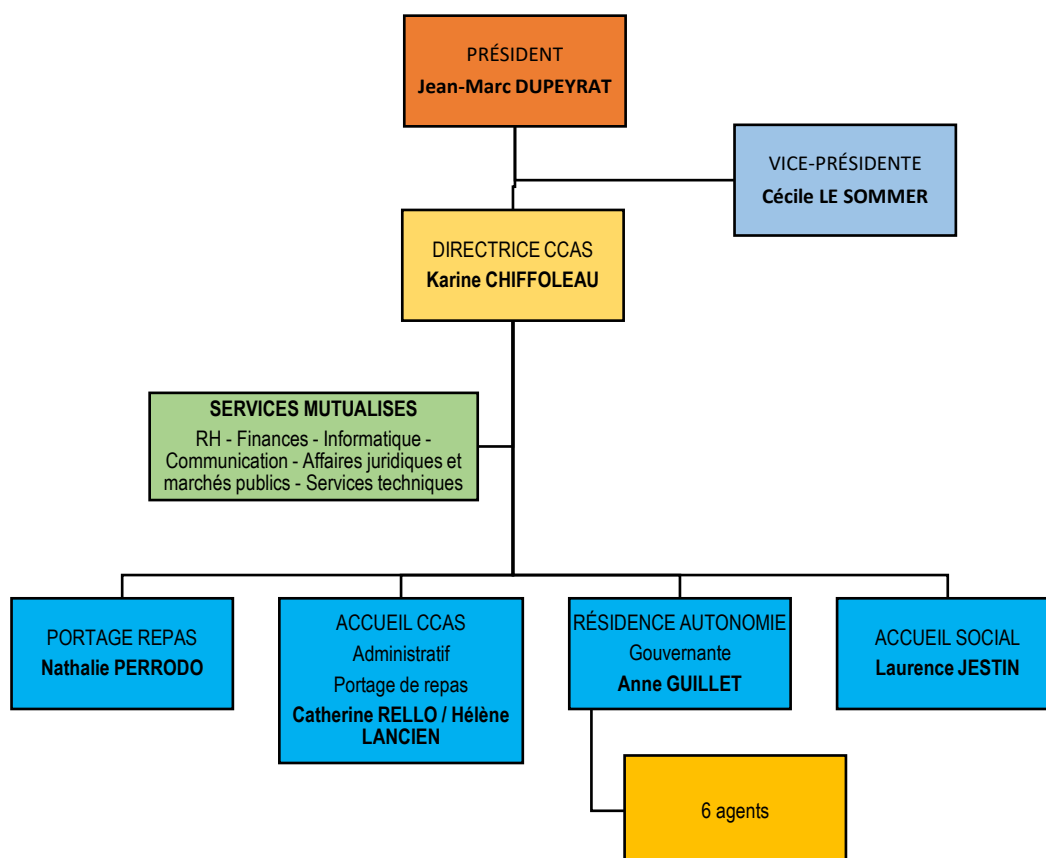
Dépendent également du CCAS les services aux personnes âgées : le portage de repas à domicile et la Résidence Autonomie des Chênes.

## B. L'ORGANISATION

Le CCAS est un acteur majeur dans la politique sociale de la commune. L'établissement bénéficie de la mise en commun des services ressources et des moyens de la commune (maintenance, conseils...). Mme Karine Chiffolleau est nommée au poste de directrice depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

L'établissement s'organise autour de 2 pôles :

- **Accueil et Personnes âgées** : coordonné par Mme Chiffolleau, également Directrice de la Résidence Autonomie des Chênes, responsable du Portage de repas.
- **Social** : supervisé par Mme Jestin, CESF.



## C. LES MOYENS FINANCIERS

Le CCAS ayant une personnalité juridique propre, il adopte et gère son budget ; ce dernier se répartit en budgets distincts :

- **Le Budget principal**, en norme « M14 » : l'équilibre est assuré par une subvention de fonctionnement versée chaque année par la commune. En 2023, elle s'élevait à 268 158 €. On retrouve dans ce budget les services administratifs (2 agents mutualisés et un agent d'accueil), l'action sociale et le portage de repas.
- **Le Budget annexe de la Résidence Autonomie**, il est en norme « M22 » et doit en théorie assurer son propre équilibre. Il est financé par les résidents et par les aides liées à la dépendance. La Résidence ayant contractualisé (CPOM) avec le Conseil Départemental ; ce dernier verse en plus un « Forfait autonomie » (23 103,46 € en 2023) qui permet de financer des actions de prévention pour les résidents.

## II. L'ACTION SOCIALE

### A. LE SERVICE

#### a) Présentation

La mission principale de l'accueil social est de **recevoir et d'accompagner les personnes** qui rencontrent des difficultés au quotidien. Il s'agit de répondre à des demandes d'information ou d'aider les personnes dans des démarches administratives.

Des rendez-vous de suivi sont parfois nécessaires pour l'aide à la constitution de dossiers tels que les demandes de FSL, RSA, aide sociale à l'hébergement, aide à la constitution de dossiers de retraite ou d'ASPA...

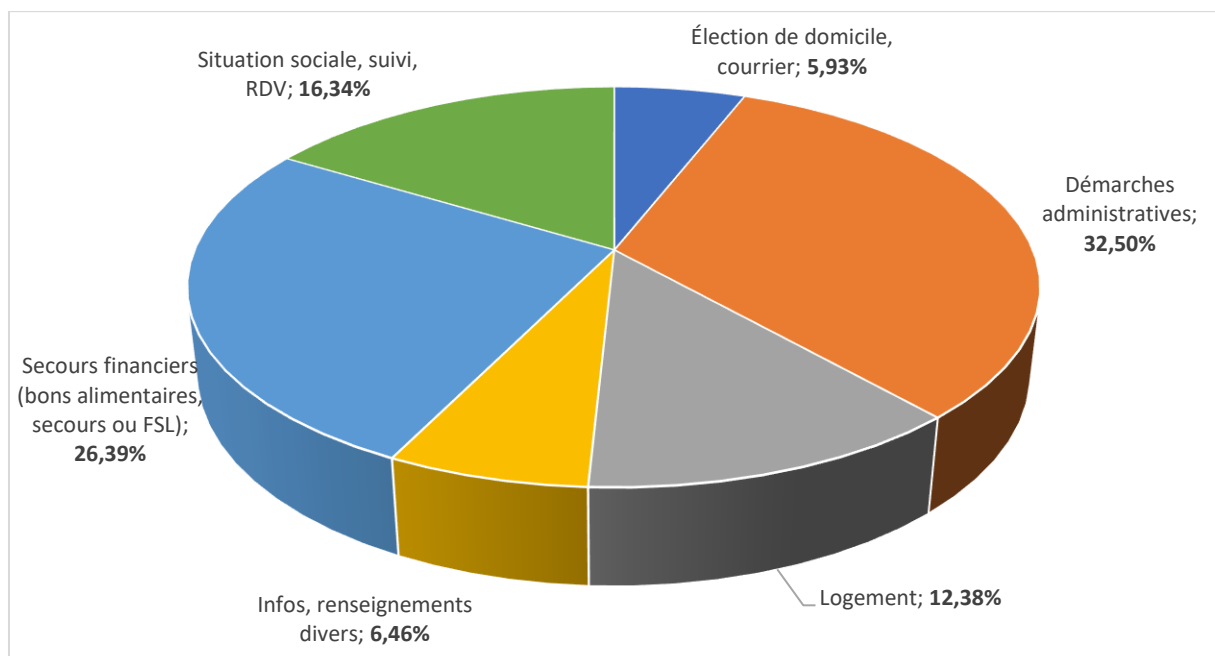
Parfois, les demandes nécessitent un accompagnement plus personnalisé et sur un plus long terme.

Une orientation vers des partenaires est souvent envisagée afin d'apporter des éléments complémentaires et plus adaptés à chaque situation. Le CCAS se met régulièrement en contact avec les assistantes sociales de secteur du Conseil Départemental, avec l'Espace Autonomie Santé pour les situations les plus complexes.

Dans le cadre d'un suivi de situation, le CCAS contacte les organismes pour aider les personnes à résoudre des situations administratives compliquées (CPAM, Pôle emploi, Néo Emploi, CAF, CARSAT, MSA, service APA, service Aide Sociale.).

Il oriente aussi les personnes en difficultés vers des demandes d'aide financière telles que le FSL (Fond Solidarité Logement) pour une aide aux factures d'électricité ou d'eau, vers les associations d'entraide ou d'insertion (Les Restos du Cœur, le Secours Catholique, l'Epicerie Solidaire, Les Robins des Benne, Emmaüs, REBOM...).

#### Répartition des actions menées :



## **b) Les personnes accueillies**

Les demandes des personnes accueillies au service social concernent surtout les démarches administratives, les secours financiers, le logement et la recherche de logement social ainsi que la domiciliation et le courrier des usagers. Le CCAS accueille aussi les bénéficiaires dans une démarche de suivi sur des problématiques administratives et budgétaires.

Ces missions du CCAS complètent l'action des autres partenaires intervenant sur Sarzeau (assistantes sociales de secteur, conseiller d'insertion professionnelle, Espace Autonomie Santé...).

Les démarches administratives sont restées la principale demande des usagers. L'accès aux droits est désormais facilité du fait de la proximité de Rhuys Info Services, ouverte zone de Kerollaire en septembre 2022 et qui favorise les démarches numériques.

## **B. LES ACTIONS**

### **a) Gestion de la demande de logements sociaux**

Le parc de logements sociaux sur Sarzeau au 31 décembre 2023 est de 371 logements :

- 247 logements sociaux, 5 logements location-accession et 12 logements PLS en 2021 (gérés par Aiguillon)
- 22 logements à la résidence Autonomie
- 85 logements à l'EHPAD Pierre de Francheville.

La nouvelle Résidence Espacil comprenant 7 logements a été livrée en avril 2023. Elle comprend 2 T2, 4 T3 et 1 T4.

Répartition par type des 247 logements sociaux :

Type de logements	Parc de Sarzeau en nombre
T1	4
T2	84
T3	96
T4	53
T5	10

En 2023, 13 réattributions de logement ont été effectuées sur les différents logements sociaux :

T2	T3	T4	T5
5	3	4	1

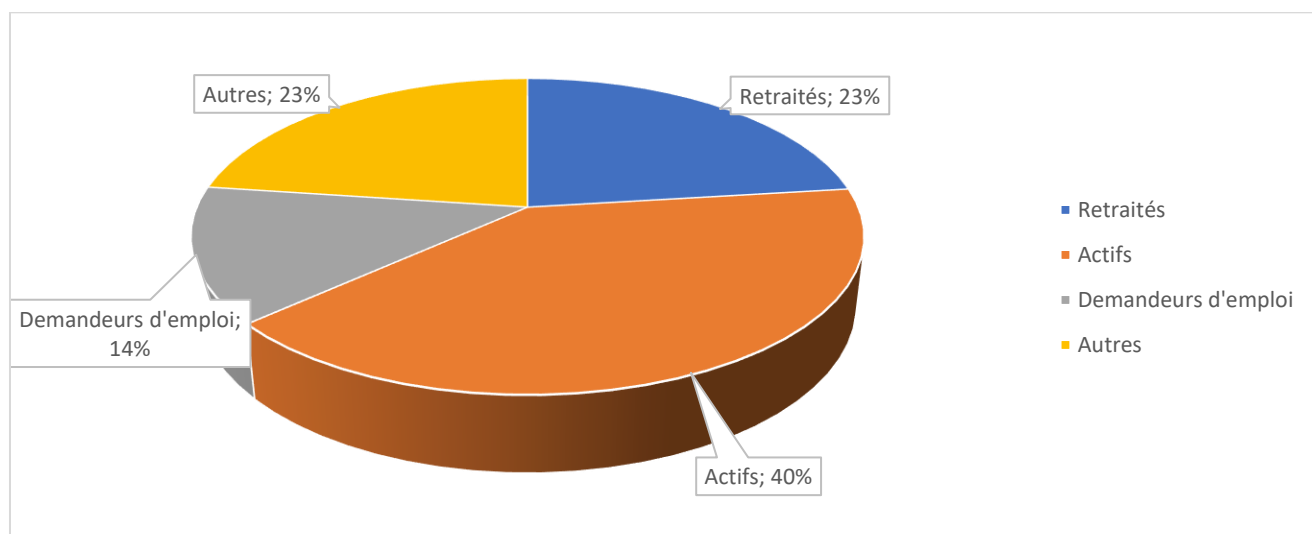
Au 1er janvier 2024, Sarzeau comptait 477 demandes du choix 1 au choix 6.

**Type et catégorie demandés : les demandeurs recherchent surtout des T2, T3 et T4.**

Les 3 principaux motifs de la demande des personnes sont toujours les mêmes qu'en 2022 :

- « Logement trop petit »
- « Logement trop cher »
- « Divorce ou séparation »

Concernant l'activité du demandeur, voici la répartition :



### b) Elections de domicile

L'élection de domicile permet aux personnes sans domicile fixe de pouvoir obtenir une adresse administrative et de pouvoir ouvrir leurs droits auprès des administrations (CPAM, CAF, MSA, Pôle emploi, Centre des impôts, ...). Les bénéficiaires de la domiciliation peuvent ainsi faire parvenir leur courrier au CCAS.

427 courriers et avis de passage (pour les colis ou recommandés) ont été enregistrés en 2023, ce qui représente, en moyenne, une distribution de 36 courriers par mois.

Quelques chiffres :

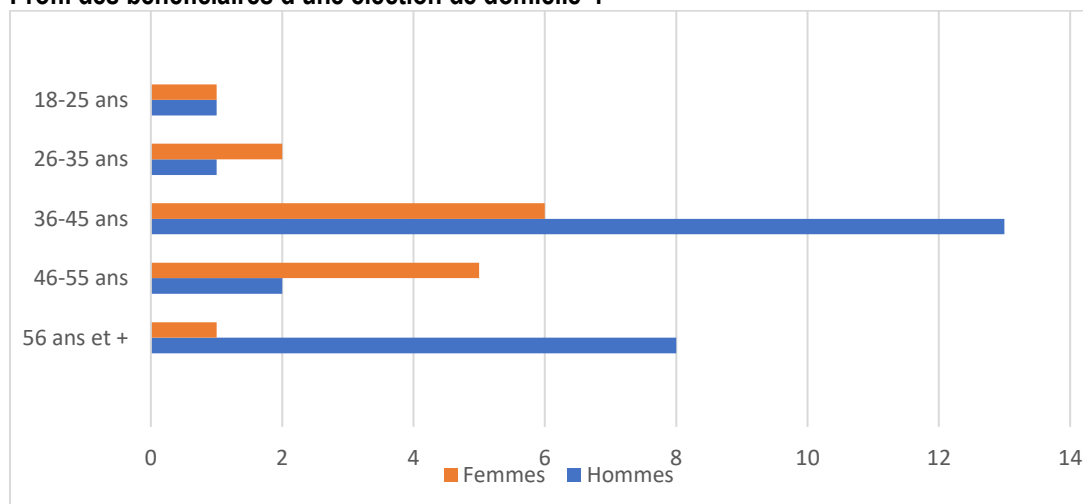
	2022	2023
<b>Nombre de personnes domiciliées au 31 décembre</b>	42	39
<b>Nombre de nouvelles demandes acceptées</b>	18	18
<b>Nombre de renouvellements</b>	14	11

12 élections de domicile ont pris fin en 2023 (contre 19 en 2022) ; les personnes :

- Soit n'ont pas souhaité renouveler leur demande ;
- Soit ont fait le choix de quitter Sarzeau ou le département. (Le CCAS n'est pas toujours informé de leur décision).

Par rapport à 2022, les demandes d'élection de domicile sont restées stables. Les premières demandes et les renouvellements se sont maintenus. Cependant les radiations sont moins importantes en 2023 (seulement 12 et 19 en 2022).

### Profil des bénéficiaires d'une élection de domicile :



Concernant les fins de domiciliation, les raisons ne sont pas toujours connues et généralement peu d'entre elles aboutissent à la prise d'un logement. Cependant, l'année 2023 a permis à 7 personnes sur les 12 radiations d'entrer dans un logement.

#### c) Les aides facultatives

Des aides en **bons alimentaires** et en **espèces** peuvent être attribuées aux usagers après une étude de leur situation et de leur budget. Ces aides servent à les aider financièrement et occasionnellement, en cas de faibles revenus et d'accidents de la vie (chute des ressources, séparation, attente de droits sociaux...).

Le CCAS peut aussi intervenir lorsque le plafond FSL (aides eau et énergie) est dépassé. En effet, le CCAS a mis en place des barèmes complémentaires pour aider les personnes dont les revenus sont supérieurs aux plafonds établis par le département.

#### Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) :

	2021	2022	2023
Demandes de maintien de l'énergie électrique	19	20	23
Demandes de maintien de l'alimentation en eau	14	18	8
Autre énergie : Fuel, gaz...	5	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>42</b>	<b>32</b>

Sur l'année 2023, le Conseil Départemental a remboursé au CCAS un montant de 4463,21 € sur l'avance faite dans le cadre du FSL.

#### Aides financières réglées par le CCAS :

En euros	2021	2022	2023
Électricité (aide FSL ou CCAS)	5 468,74	2 839,08	5 977,98
Eau (aide FSL ou CCAS)	2 168,31	3 393,07	1 868,65
Combustibles (aide FSL ou CCAS)	894,31	267,92	0
Frais d'obsèques	0	0	420,00
Bons alimentaires	7 517,09	14 227,96	9 270,17
Aides en espèces (essence, déplacements, bouteilles de gaz)	2 581,50	1 040,00	1 660,00
Restos du Cœur	3 380,50	3 765,00	3 300,00



Les données 2023, montrent que les demandes d'aides concernant les factures d'électricité, d'eau et de gaz sont en baisse par rapport à 2022, mais le montant des aides accordées est plus important. Les ménages ont sollicité le CCAS pour un soutien aux factures.

Les demandes en bons alimentaires sont en baisse par rapport à 2022. Ceci s'explique notamment par l'aide accordée en 2022, aux familles étrangères accueillies sur Sarzeau en 2022 (1 famille Afghane et 4 familles Ukrainiennes) dans l'attente de leur attribution d'allocation par l'OFII. Depuis fin mars 2023, les familles ont un travail et ne sollicitent plus les aides du CCAS ou sont parties sur d'autres communes.

L'épicerie solidaire est accessible aux résidents de Sarzeau depuis octobre 2019. Le CCAS de Sarzeau a orienté 11 familles en 2023 contre 9 en 2022. Il est parfois difficile aux familles de se rendre à Vannes à l'épicerie solidaire par le bus. Les familles n'ayant pas de moyen de locomotion préfèrent bénéficier des bons alimentaires du CCAS, même si cela reste occasionnel.

#### **d) Aide aux transports et Tarification Solidaire**

Le CCAS propose aux usagers qui le souhaitent l'aide au transport de GMVA, la « Tarification Solidaire ».

Au cours de l'année 2023, 9 personnes ont bénéficié de la tarification solidaire, ce qui représente 69 titres de transport mensuel attribués sur l'année.

Ce sont, le plus souvent, des personnes seules et sans enfant, qui sont sans moyen de locomotion et bénéficient du RSA ou de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) de Pôle Emploi qui utilisent ce service. Cependant, 2 familles avec de jeunes enfants ont été aidées cette année pour le transport sur plusieurs mois et 2 personnes ont utilisé ces titres de transport à l'année.

Cette aide reste méconnue et peu utilisée. Les usagers de la Presqu'île n'en ressentent pas forcément le besoin non plus, car ils se déplacent peu sur Vannes et son agglomération.

### **C. L'ABS (ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX)**

L'Analyse des Besoins Sociaux qui a débuté en juin 2021 avec le cabinet LE COMPAS s'est poursuivie tout au long de l'année 2022 avec le Comité de pilotage composé des 5 communes de la Presqu'île (Sarzeau, Arzon, Saint Gildas, Le Tour du Parc et Saint Armel).

L'étude a servi à définir la politique sociale de la commune autour de 6 axes de travail :

- La santé : élargir et améliorer l'offre de soins
- Le logement social : développer les solutions de logements abordables
- Les personnes en situation de précarité : identifier, accompagner, informer et orienter
- Le bien-vieillir : prévenir la dépendance, lutter contre l'isolement
- La mobilité : développer, faciliter et structurer les mobilités
- Le soutien à la parentalité : identifier, accompagner, informer et orienter

Et les thèmes transversaux :

- Handicap et accessibilité
- Animation de la vie locale

L'ABS a mis en avant la nécessité d'accompagner plus fortement les familles monoparentales et les hommes seuls.

Les représentants des CCAS (élus et agents) des 5 communes de la Presqu'île de Rhuy ont choisi de coordonner leurs actions sociales et se rencontrent une fois par trimestre. L'objectif étant d'apporter une dynamique sociale sur le secteur.

### **III. LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES**

#### **A. LES ACTIONS DE PRÉVENTION ENVERS LES AÎNES ET LA SEMAINE BLEUE**

##### **a) Le soutien aux aidants**

L'analyse des besoins sociaux a montré une nette diminution des aidants familiaux et une augmentation du nombre de personnes dépendantes. En 2023, le CCAS a apporté son soutien aux aidants familiaux. L'objectif est de mieux vivre la relation entre Aidant et personne Aidée, d'éviter son épuisement et aider au maintien de l'autonomie.

Le rôle du CCAS était de coordonner le groupe d'aidants de Rhuys porté par Proxim Services et l'EHPAD Korian les Deux Mers avec le projet de la Maison des aidants « Le Répit » porté par l'EHPAD de Francheville. Cette action a permis à la population et aux intervenants du secteur médico-social d'avoir une offre plus importante, diversifiée, lisible et qui se complète, via des cessions de groupes de parole, des formations au sein de l'EHPAD, des cessions de bien être au bénéfice des aidants.

##### **b) La semaine bleue**

Durant la semaine bleue, le CCAS a confirmé son rôle de soutien aux aidants en proposant la projection d'un film avec l'appui de Malakoff Humanis.

**Le film « La promesse de l'aidant »** d'Edouard Carrion a été projeté à l'Espace culturel de l'Hermine le 3 octobre devant environ 150 personnes. L'objectif était de faire prendre conscience à chacun du rôle d l'aidant et déculpabiliser les aidants. Cette diffusion a été suivie de témoignages d'aidants de Sarzeau et d'un débat en présence de professionnels (Espace Autonomie Santé, le Répit, EHPAD, Accueil de jour, ...).

A l'issue de cette projection, le Président du Conseil Départemental a lancé la nouvelle **plateforme aidants.morbihan.fr** et a offert le pot de l'amitié afin de poursuivre les échanges.

Durant cette semaine bleue, le 4 octobre, le CCAS a organisé avec les EHPAD de Francheville et Korian, des **Olympiades intergénérationnelles**. A la salle Cossec, quelques jeunes avec les résidents des EHPAD et de la Résidence des Chênes ont participé à des jeux tels stand parachute, stand quilles, .... L'après-midi s'est clôturée par une remise de prix et un goûter. Peu de jeunes se sont mobilisés, cependant les jeunes répondent plus à des projets dont ils ont l'initiative.

##### **c) L'action prévention risques de cambriolages**

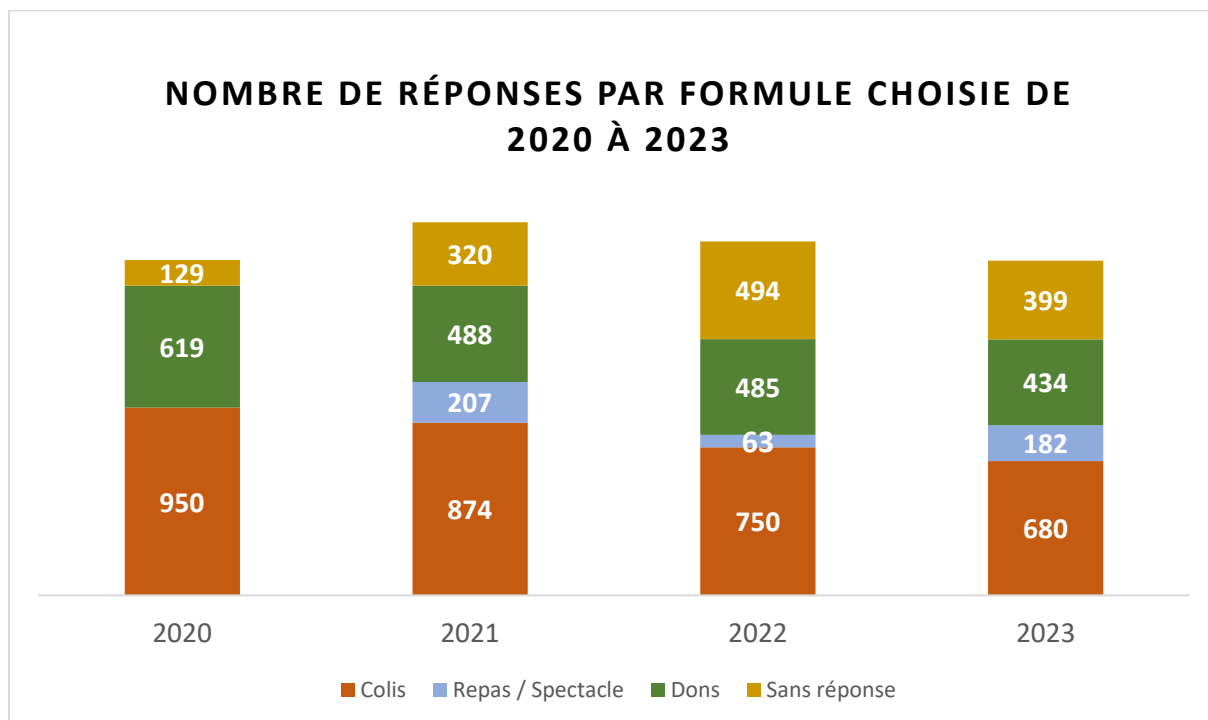
En partenariat avec Présence Verte, la Gendarmerie et la Police Municipale, le CCAS a organisé une réunion d'information et d'échanges sur les pratiques et astuces pour la sécurisation du domicile. Les personnes présentes ont pu ainsi être sensibilisées aux risques de cambriolages et d'escroqueries.

Au travers de toutes ces actions, le CCAS assure ainsi son rôle de prévention de la perte d'autonomie et s'inscrit pleinement dans la politique sociale de la commune, pour le Bien vieillir.

## B. LE NOËL DES AINÉS

Le nombre de personnes âgées augmentant sensiblement chaque année, l'âge d'éligibilité pour participer au Noël des aînés a de nouveau été repoussé d'une année pour 2023, passant de 76 ans et plus à 77 ans et plus.

En 2023, 1695 personnes âgées de **77 ans et plus** étaient concernées par le Noël des aînés (contre 1792 en 2022), soit **1 349 courriers** expédiés (courriers couples et personnes seules). 2 tarifs étaient appliqués pour l'envoi des courriers : 0.49€ (personne seule) et 0.50€ (couples).



### FORMULE 1 - LE REPAS DANSANT

### Repas dansant

**Gratuit pour vous.** Payant pour conjoint (moins de 77 ans) ou accompagnant :

NOM Prénom (de votre invité) :

.....

.....

Joindre un chèque de 28€50 à l'ordre du Trésor Public.

Je n'ai aucun moyen de transport et souhaite être contacté par le CCAS

Pour cette année 2023, le repas dansant a été reproposé dans les choix pour le Noël des aînés. En fonction des bureaux de vote, les personnes étaient présentes soit au repas le lundi 27 novembre, soit au repas le mardi 28 novembre 2023.

Les deux jours de repas étaient animés par un couple d'animateurs, M. Dominique MOISAN et Mme Cécile MOISAN. Ils ont fait participer les personnes bénéficiaires du repas et leurs accompagnants en proposant des musiques et des danses traversant les années.

Saveurs et Bonheur a été choisi comme traiteur. Les aînés ont pu profiter d'un repas de Noël savoureux et impeccablement servi.

La formule repas a été choisie par 149 personnes (soit **8,79%** des aînés) et 182 repas ont été servis (les aînés avec leur accompagnant et les élus). Les accompagnants ont réglé le coût de leur repas.

REPAS	5 187€
ANIMATION + SACEM	1 960€
ART FLORAL	105€
<b>COÛT TOTAL REPAS</b>	<b>7 252€</b>

Le CCAS a remercié le Comité d'animation de Rhuys et l'art floral pour la décoration de la salle et des tables.

## **FORMULE 2 - LE COLIS**

Il y a eu quelques nouveautés concernant les colis de Noël cette année 2023.

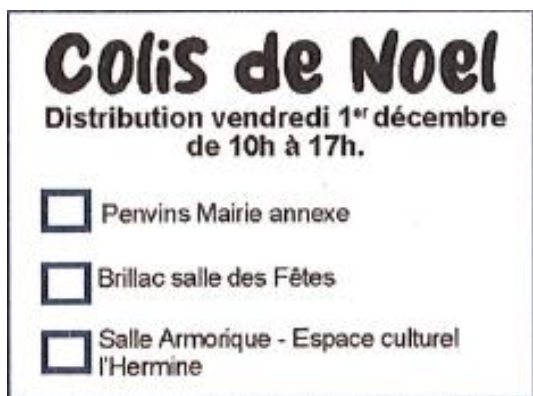
- **Les cartes de vœux**

Lors d'une réunion pour l'organisation du Noël des aînés en juin 2023, il a été émis l'idée de cartes de vœux individuelles réalisées par les enfants insérées dans les colis afin de favoriser le lien intergénérationnel. Le service des affaires scolaires a mis en marche ce projet et a fait réaliser aux 3 écoles de Sarzeau (Sainte-Anne, Marie Le Franc et Les Korrigans) des cartes de vœux originales sur un même format.

Suite à la distribution des colis, nous avons eu la surprise et le plaisir de recevoir des appels et des courriers des aînés pour remercier les enfants qui avaient dessiné les cartes de vœux ; les remerciements ont été transmis aux écoles.

- **Les lieux de retrait des colis**

Cette année, la distribution des colis était organisée le 1<sup>er</sup> décembre 2023 entre 10h00 et 17h00. Les aînés avaient le choix entre 3 lieux pour le retrait de leur colis : Mairie annexe de Penvins, Salle des fêtes de Brillac ou Salle Armorique. Des listes ont été faites par bureau, afin de distribuer au mieux les colis. Cette distribution a été réalisée avec l'aide des élus de secteurs.



En 2023, au départ, 680 colis étaient prévus (dont 30 pour les colis solidarités). Finalement, par rapport aux retours des courriers et aux demandes de colis, 30 colis supplémentaires ont été fait, soit un total de 710 colis.

- 680 colis pour les 77 ans et +
- 30 colis « solidarité » pour les personnes et les familles suivies par l'accueil social

Concernant les colis EHPAD, 155 ont été confectionnés par les résidents de la Résidence des Chênes.

Suite à la distribution des colis le 1<sup>er</sup> décembre sur les 3 sites, un peu plus de 200 colis sont revenus au CCAS. Les personnes qui ne sont pas venues retirer leur colis ont été appelées et avaient jusqu'au 22 décembre 2023 pour venir les récupérer au CCAS. 16 colis n'ont pas été retirés et ont été donnés aux Restos du Cœur le 29 décembre 2023.

Sur 1695 aînés, 680 colis ont été choisis, soit **40,12%**.

### **COLIS NOËL DES AINÉS (680) = 18,33€ / colis**

Sacs + étiquettes	Rétif	1,66€
Terrine de pintade aux cranberry et épice de Noël	La Trinitaine	3,69€
Confitures	Au Coin des Délices	3,59€
Sachets de galettes (nature et caramel)	Biscuiterie de la Presqu'île	2,23€
Petite bouteille de cidre	Cidrerie Nicol	1,36€
Sachet de chocolat	Boulangerie MAQUIGNON	5,80€

**COLIS SOLIDARITÉ (30) = 16,97€ / colis**

Sacs + étiquettes	Rétif	1,66€
Terrine de pintade aux cranberry et épices de Noël	La Trinitaine	3,69€
Confitures	Au Coin des Délices	3,59€
Sachets de galettes (nature et caramel)	Cidrerie Nicol	2,23€
Sachet de chocolat	Boulangerie MAQUIGNON	5,80€

**COLIS EHPAD (155) = 9,77€ / colis**

Sacs	Rétif	0.62€
Sachet de chocolats	Boulangerie MAQUIGNON	5,80€
Sachet de pâtes de fruits	TIMADEUC	3,35€

**FORMULE 3 - LE DON**

Le don a été choisi par 434 personnes, soit **25,60%** des aînés concernés.

Le CCAS a pu en retour attribuer une aide de **3 300,00€** aux Restos du Cœur qui l'ont utilisé pour offrir un « plus » aux bénéficiaires pour les fêtes de fin d'année.

**Bilan financier de l'opération :**

	Noël 2020	Noël 2021	Noël 2022	Noël 2023
Frais d'envois, pot accueil, ...				996.23 €
Colis de Noël	18 591,40 €	13 073,52 €	12 958,05 €	15 452.69 €
Repas des aînés / spectacle (2022)	// (Covid 19)	4 984,57 € (Repas à emporter)	4 424,41 €	7 252.00 €
Dons aux Restos du Cœur	3 100,00 €	3 380,50 €	3 765,00 €	3 300,00€
<b>TOTAL</b>	<b>21 691,40 €</b>	<b>21 438,59 €</b>	<b>21 147,46 €</b>	<b>27 000,92€</b>

## C. LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

### a) Présentation du service

Le service de portage de repas à domicile en liaison froide est mis en place par le CCAS de Sarzeau auprès des personnes résidant à Sarzeau, et par convention sur les communes de Saint-Armel et Le Tour du Parc.

Pour pouvoir en bénéficier, les personnes doivent être âgées de plus de 60 ans ou de moins de 60 ans pour les personnes en situation de handicap ou en convalescence.

Les repas sont confectionnés par la société de restauration Ansamble. La livraison est réalisée par un agent du CCAS en liaison froide

Le CCAS propose deux formules de repas :

- Formule 1 : repas du midi + complément le soir
- Formule 2 : repas du midi + repas du soir

Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, le CCAS a confié le nouveau marché public de fourniture des repas à l'entreprise Ansamble.

La prestation est désormais en conformité avec la Loi Egalim, ce qui a permis l'amélioration de la qualité des denrées utilisées tout en assurant une quote part de bio et de produits locaux.

Cela engendre des coûts supplémentaires qui ont été répercutés sur les tarifs.

- Formule 1 : 11,63 € au 01/01/2023
- Formule 2 : 19,88 € au 01/01/2023

Une participation de 1,69 € par repas distribué est facturée aux communes extérieures.

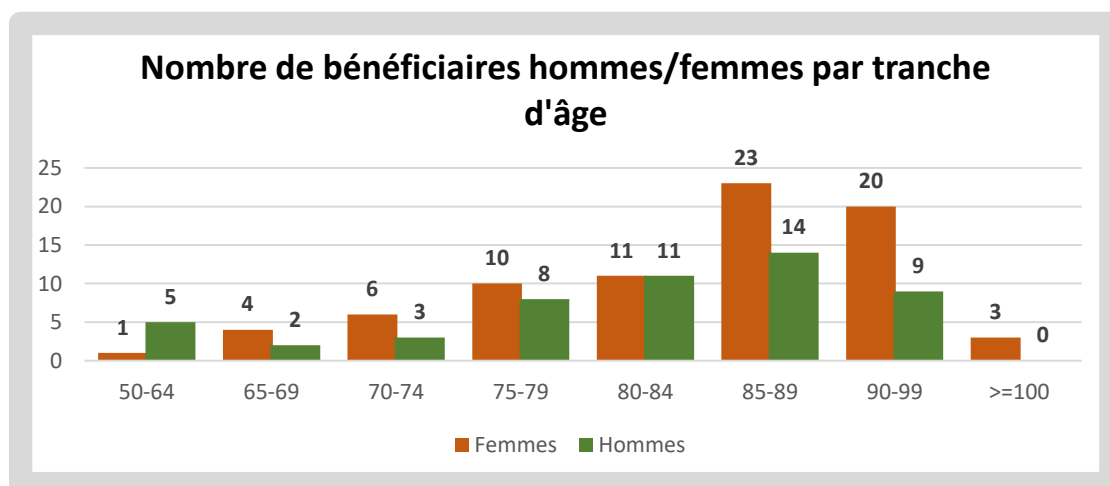
Il y a également un menu avec texture mixée et des menus « régimes » :

- Menu pauvre en sel
- Menu pauvre en sucre
- Menu pauvre en sel et sucre

Au 31 décembre 2023, 61 personnes étaient bénéficiaires du service de portage de repas contre 54 en décembre 2022.

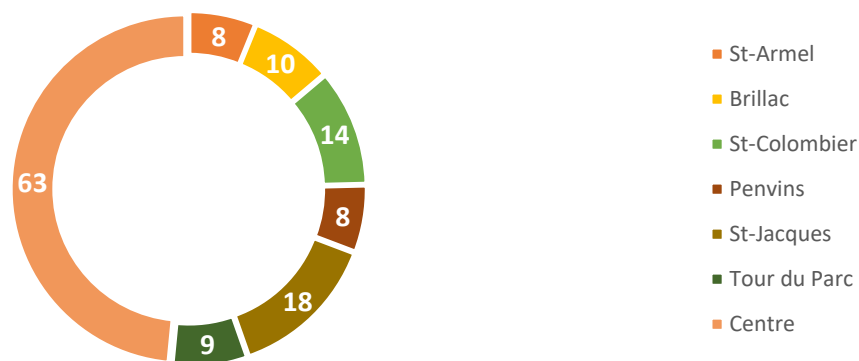
### b) Bilan quantitatif

Sur l'année 2023, le CCAS de Sarzeau a fourni un repas à 130 bénéficiaires.



En 2023, trois femmes de plus de 100 ans (2 à Sarzeau et 1 à St Armel) sont toujours à leur domicile et se font livrer les repas, contre une personne sur l'année 2022.

## Nombre de bénéficiaires par secteurs en 2023

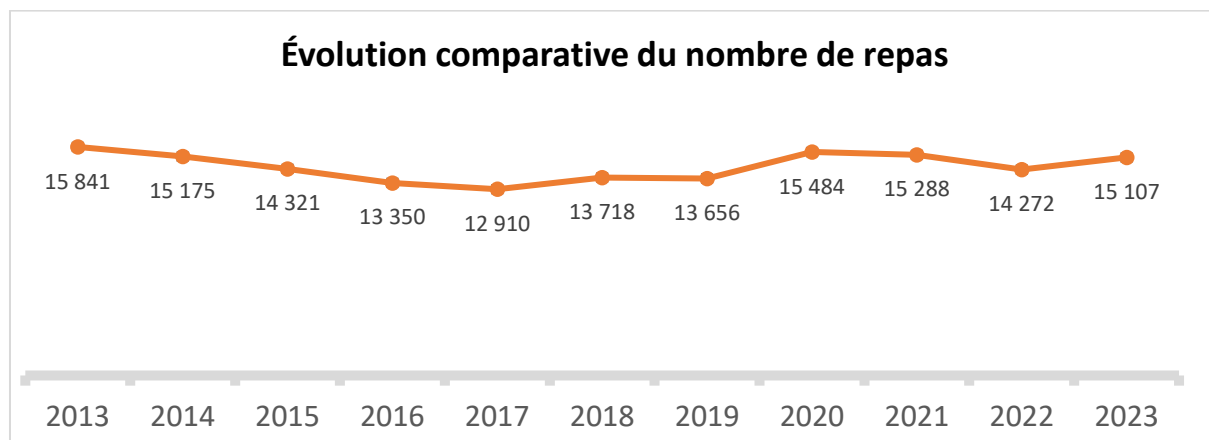


Pour un total de 130 bénéficiaires du portage de repas en 2023, les communes de Le Tour du Parc et Saint Armel sont représentées à hauteur de 13,06 % (6,92 % LTDP et 6,15 % Saint-Armel) contre 13,16 % en 2022.

La majorité des bénéficiaires du portage sont dans le secteur « centre » (48,46%).

### 1. Le nombre de repas

Évolution du nombre de repas livrés par an – Comparatif sur 10 années :



On observe une augmentation de 5,5 % par rapport à l'année 2022. De 2013 à 2023, il y a une moyenne de 14 466 repas livrés par an.

### c) Bilan qualitatif

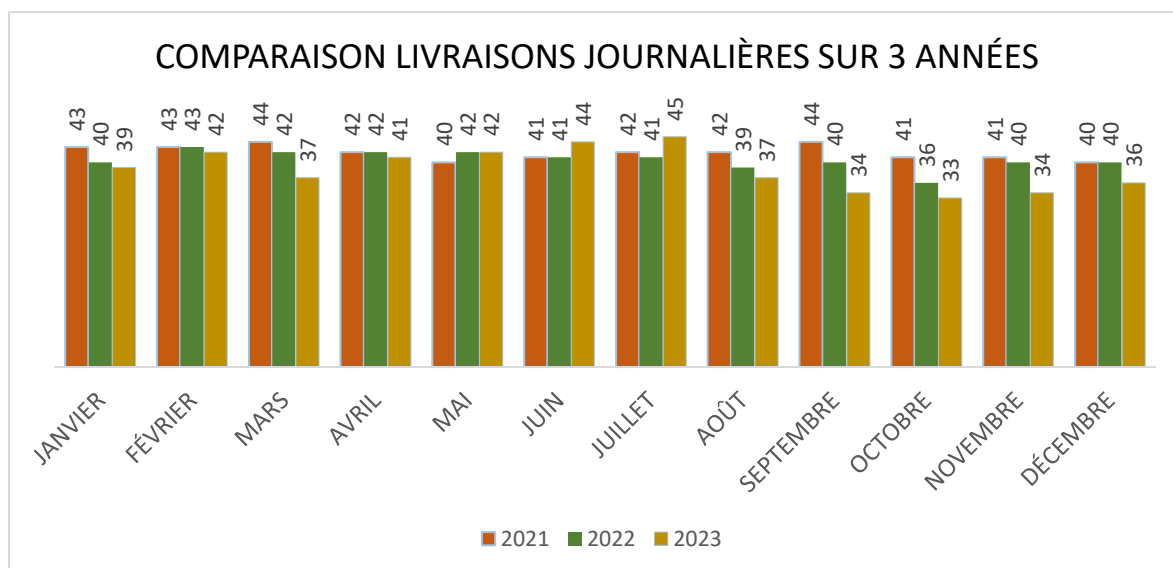
#### 1. Fréquence des repas

Le nombre des repas livrés aux bénéficiaires est en moyenne de 42 repas par jour en 2023 contre 41 livraisons journalières en 2022.

Le portage de repas à domicile est un moyen de **maintien du lien social**. Les bénéficiaires sont ravis de la visite quotidienne de Nathalie.

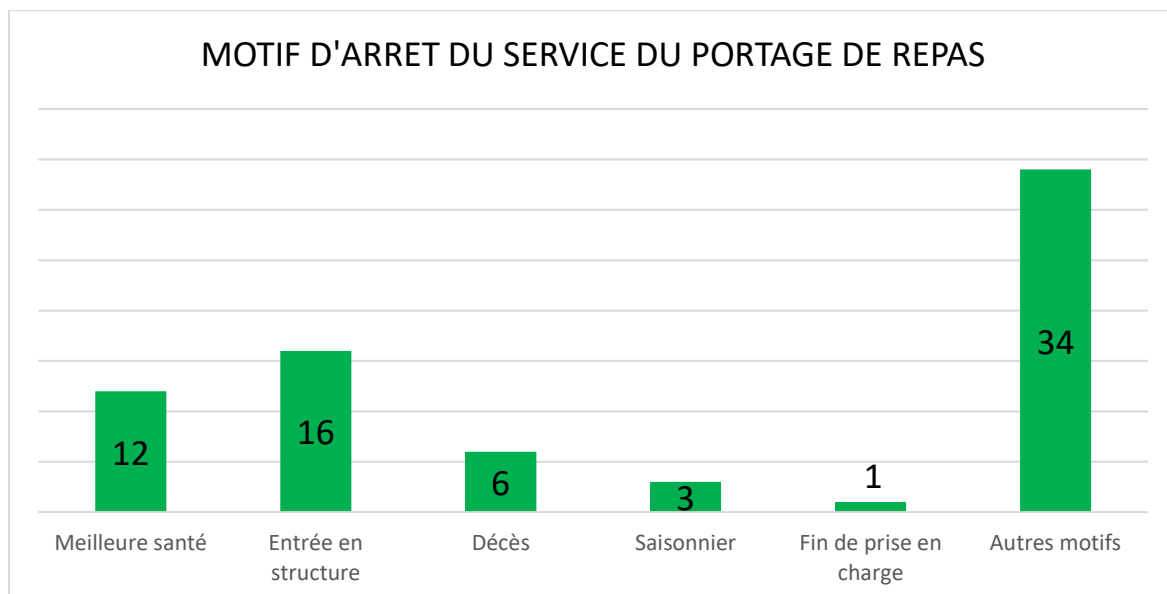
Le portage permet également de remonter des situations difficiles ou préoccupantes au CCAS.

## Comparatif du nombre de repas journalier sur 3 années :



La baisse qui est observée à partir du mois d'août concerne les entrées en structure, des hospitalisations ainsi que des bénéficiaires saisonniers. Cependant, en 2023, cette baisse est plus importante par rapport aux deux dernières années.

## 2. Motifs d'arrêt du service



Les motifs d'arrêt du portage de repas sont variés.

Sur l'ensemble des bénéficiaires de l'année 2023, on observe différents motifs d'interruption du service :

Des bénéficiaires sollicitent le portage pour une sortie d'hospitalisation le temps que ça aille mieux (convalescence), certains continueront d'autres non. Cela peut aussi être un motif définitif : entrée en structure/décès ; ou un motif temporaire : bénéficiaires saisonniers, en famille, fin de prise en charge financière.



## **D. LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES CHÊNES (DITE « MAPA »)**

Suite à la loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) la « MAPA » est devenue une « résidence autonomie ».

La structure a pour objet l'hébergement de personnes autonomes. Le personnel les accompagne sur le plan matériel dans les activités ordinaires et dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Activités principales :

- Surveillance des résidents le jour, la nuit et intervention si besoin, au moment du lever, préparation du petit déjeuner et aide à la toilette pour quelques résidents.
- Entretien des appartements et des parties communes
- Service de restauration
- Accompagnement social et activités adaptées aux personnes âgées

Les atouts de la résidence ;

- Sa situation géographique : centre-ville de SARZEAU,
- La qualité des services avec des agents présents 24 h / 24 h,
- L'intervention journalière des professions libérales sur la résidence,
- Les différents services et commerces proposés par la Commune.

### **a) Bilan quantitatif**

La capacité d'hébergement est de 27 places :

- Nombre de places en T1 2 (02 logements)
- Nombre de places en T1 bis 13 (13 logements)
- Nombre de places en T2 12 (06 logements)

### **1. Loyer et forfait**

Les tarifs ont évolué de quelques euros de 2022 à 2023

- Coût de la location charges d'eau et d'électricité comprises :
  - ✓ **T1 bis** 585.00 euros mensuel
  - ✓ **T2** 618.00 euros mensuel
- Forfait Maison (1) 316.50 euros mensuel par logement
- Forfait Aide à la Personne (2) 251.00 euros par personne

Soit par mois	Pour une personne seule en T1 bis :	1 152.50 euros
	Pour un couple en T2 :	1 436.50 euros

*(1) Le forfait maison comprend les frais de fonctionnement de la résidence, c'est-à-dire les frais de télécommunications, de téléphone, d'informatique, d'entretien et de réparations, les produits d'entretien...*

*(2) Le forfait d'aide à la personne comprend les charges de nuit, les 2 heures de ménage, les frais de personnel, les cotisations sociales...*

### **2. La restauration**

La cuisine traditionnelle est préparée par l'EHPAD de Francheville, cependant il n'y a pas obligation de prendre ses repas.

Les tarifs sont relativement stables :

- Repas du midi 9.00 euros
- Repas du soir 6.00 euros

En 2023, la moyenne servie est de 16.09 déjeuners par jour et 9.06 dîners (en 2022, 14.35 déjeuners et 9.91 dîners).

On note une nette augmentation des repas du midi et les repas du soir restent stables. Les résidents apprécient de plus en plus partager les repas fournis par l'EHPAD de Francheville.

Par ailleurs, le nombre de personnes extérieures à la Résidence qui viennent déjeuner ou dîner à la Résidence reste lui aussi stable. Ce sont des enfants de résidents qui commandent et mangent dans la salle à manger ou au domicile. Cela représente pour cette année 2023, 70 déjeuners et 24 dîners.

### **3. Les services**

Une prestation « blanchisserie » a été mise en place pour un coût de 9,80 €. Ce tarif comprend pour une machine pleine : le lavage du linge, le séchage, le pliage et le repassage.

Certains résidents sont en demande auprès des agents pour un service d'aide à leur domicile dans les tâches du quotidien, autonomes mais fatigués sans être « girés », ils souhaitent des interventions ou de l'accompagnement.

En cas de besoin, les interventions se font par tranche d'une ½ heure et sur demande :

- Tarif horaire : 25.91 euros
- Prestation blanchisserie : 9.80 euros

En 2023, les agents sont intervenus quotidiennement chez 7 résidents « girés » répartis comme suit : 4 GIR 4, 2 GIR 3, 1 GIR 2 et 12 résidents non « girés » pour des prestations d'aide à domicile de 30 minutes voire moins, soit en moyenne de 19h25 par mois. Ils ont également réalisé en moyenne 37 blanchisseries par mois, les résidents demandent davantage que leurs lessives soient réalisées par le service de blanchisserie de la Résidence. Ces services d'aide au quotidien présagent d'une évolution vers la dépendance.

Chaque résident a son médecin traitant personnel. La structure n'est pas médicalisée. Les infirmiers libéraux et le service de soins à domicile interviennent sur prescription médicale. Depuis le 1<sup>er</sup> confinement, les interventions des kinésithérapeutes et des podologues se font à la résidence la plupart du temps, nous avons maintenu ces services afin d'éviter aux résidents les attentes trop longues dans les salles d'attentes des praticiens.

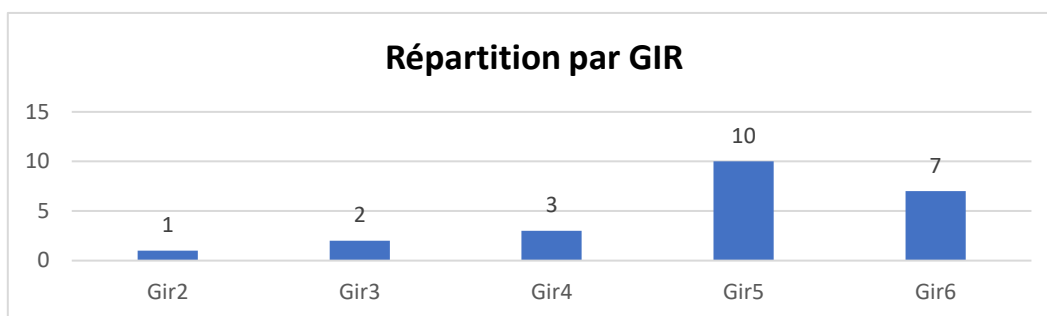
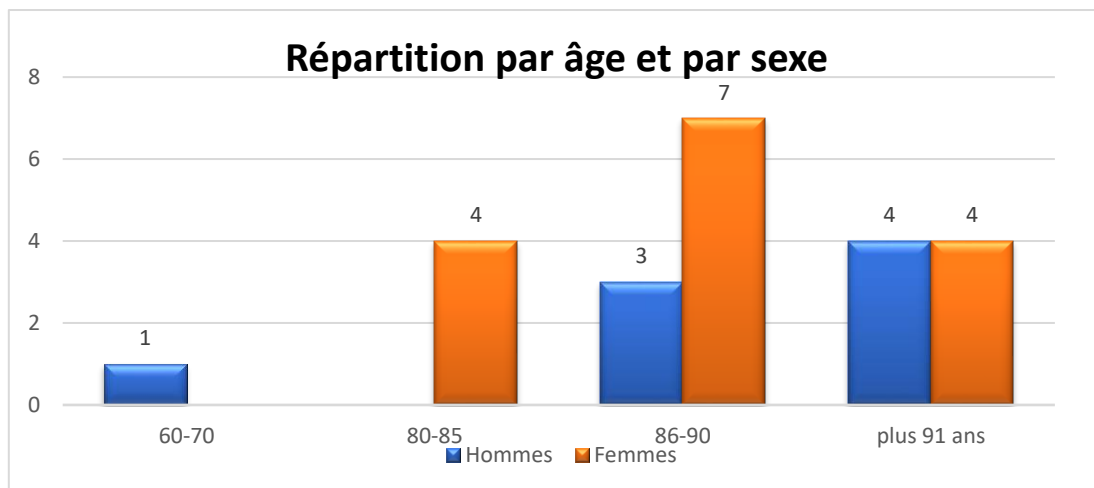
#### **b) Bilan qualitatif**

##### **1. Les résidents**

En décembre 2023, la résidence autonomie accueillait 23 résidents dans 21 logements pour une capacité totale de 27 places. La résidence a connu 3 départs dont 2 personnes admises en EHPAD et une personne décédée. Quatre nouveaux résidents ont été accueillis courant 2023, 2 femmes et 2 hommes.

Désormais, la résidence accueille 15 femmes et 8 hommes. L'âge moyen des 4 nouveaux résidents était de 78.75 ans.

La moyenne d'âge des résidents au 31 décembre 2023 était de 88.04 ans (il était de 89.95 ans fin 2022).



Depuis la loi ASV, le nombre de personnes âgées dépendantes accueillies à la Résidence des Chênes ne doit pas dépasser 15 % de GIR 1 à 3, soit 4 personnes âgées et 10 % de GIR 1 et 2, soit 2 personnes âgées par rapport à la capacité d'accueil autorisée.

De fait, l'établissement, dans le respect de la circulaire n°2007-36 du 15 mai 2007 accueille des personnes âgées valides et autonomes avec un GIR Moyen Pondéré (GMP) inférieur à 300. Le GMP de la résidence était de 278,70 fin 2023.

## 2. Le CVS (Conseil de Vie Sociale)

Le CVS a été renouvelé le 15 décembre 2020, il est composé comme suit fin 2023 :

<b>Collège de l'organisme gestionnaire CCAS (délibérant)</b>	
Mme Cécile Le Sommer	Vice-Présidente du CCAS
Mme de Clermont Tonnerre	Membre non élu du CCAS
Mme Karine Chiffolleau	Directrice de la Résidence, titulaire Directrice du CCAS
<b>Collège des personnes accueillies (délibérant)</b>	
M. Joseph Jouanno	Président du CVS
M. Georges Mage	Vice-Président du CVS
Mme Bigot Yvette	Représentante des résidents nouveau membre
M. Robert Noblet	Représentant des résidents
<b>Collège des familles et des représentants légaux (délibérant)</b>	
Mme Claire Le Garnec	Représentant des familles des résidents
Mme Françoise Huchet	Représentante des familles des résidents
<b>Collège du personnel (consultatif)</b>	
Mme Anne Guillet, gouvernante	Représentant du personnel, titulaire
Mme Josiane Tanguy	Représentante du personnel élue

Les suppléants

Trois CVS se sont tenus en 2023 durant lesquels nous avons pu échanger sur le fonctionnement de la Résidence, les directives anticipées, les animations, ...

Aussi, le président du CVS, deux autres résidents ainsi que la gouvernante assistent à la commission repas mise en place à l'EHPAD de Francheville.

Par ailleurs, l'un des membres du CVS a souhaité donner sa démission, celui-ci était représentant des personnes accueillies. Il a donc été procédé à l'élection d'un nouveau membre parmi les résidents qui souhaitaient participer au CVS, trois candidatures avaient été déposées.

### **Fréquentation de « l'accueil de jour »**

Un résident a fréquenté l'Accueil de jour (accueil spécialisé pour personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés).

L'animatrice de l'accueil de jour prend en charge et accompagne le résident à l'Accueil de jour, le retour est assuré de la même manière. Le déjeuner est pris sur place.

L'accueil de jour permet à ce résident de bénéficier d'un accompagnement adapté et d'entretenir ses capacités grâce aux activités qui lui sont proposées 1 fois par semaine.

### **Animations avec les résidents**

Dans le cadre de la loi ASV et d'un renforcement du rôle des structures dans la prévention de la perte d'autonomie, un forfait de 23 103.46 euros a été alloué par le département en 2023.

Il a permis de mettre en place de nombreuses activités en concertation avec les résidents eux-mêmes. La première des animations étant bien entendu l'écoute, l'échange, et le respect du choix de chacun.

#### **✓ Déroulement d'une semaine-type en 2023 :**

- Le lundi matin, 10 résidents participent à une séance d'1 h de gymnastique douce et adaptée. Charlotte de Sport 56 propose un travail sur l'équilibre, la latéralisation, la proprioception. Une personne extérieure inscrite à la résidence se joint au groupe pour cet atelier.
- Le mardi après-midi, sur une période de quelques mois, des jeunes volontaires d'Unis-Cité en service civique sont intervenus pour des animations auprès des résidents. Ils ont pu aborder ensemble de nombreux sujets de conversation en individuel et en groupe ; ils ont aussi pu faire des jeux de société, ...
- Le jeudi est réservé aux sorties et balades quand la météo le permet. Les sorties imposent d'avoir deux accompagnants pour la sécurité des résidents. Ces sorties se font sur deux heures : visites de sites de la Presqu'île qui offre de nombreuses possibilités, nous en profitons pour prendre un petit café lorsque c'est possible.
- Le vendredi est réservé pour les différentes activités et spectacles avec d'autres établissements. Cela permet à un groupe de 6 à 8 personnes de participer aux différentes sorties culturelles proposées. Régulièrement nous sommes invités à participer aux après-midis musicaux à Korian. Nous échangeons aussi avec le centre culturel de Sarzeau et nous y retrouvons les EHPAD Pierre de Francheville et Korian.
- Un samedi par mois, des séances de massage bien-être sont programmées, elles sont réalisées par une géronto-praticienne. Six résidents par après-midi y participent, ces séances sont très appréciées par les résidents.

✓ **Tout au long de l'année :**

Outre les sorties programmées, nous organisons également le temps des week-ends, des après-midis goûter, confection de gâteaux, crêpes etc... des jeux de société, des lotos, du petit bricolage. Ce temps est très agréable, il permet aux résidents qui ne peuvent pas faire de grandes sorties, de participer dans la bonne humeur à la convivialité de la résidence. Cette année 2023, ils ont d'ailleurs confectionné les colis adressés aux aînés des EHPAD.

Nous avons aussi organisé des pots de bienvenue aux nouveaux arrivants et remis en place l'organisation des goûters d'anniversaire ou les familles se joignent aux résidents avec plaisir.

Il est également proposé aux résidents de participer à diverses activités telles que des jeux qui sont organisés par nous-même, cela participe en grande partie à créer du lien social.

Un de nos résidents est accompagné 3 fois par semaine par un agent de l'ADMR pour du temps d'accompagnement.

Aussi, une réunion a été organisée en dehors des temps de rencontre du CVS sur les souhaits des résidents pour les animations.

**c) Les projets**

Cette année 2023 a été ponctuée par 2 départs de la Résidence vers un autre établissement et par le décès d'un résident.

Les départs des résidents affectent ceux qui restent, cependant, il est souhaité la continuité des activités et il est important de se projeter dans de nouveaux projets mais cela dépendra du budget autonomie alloué par le département pour l'année 2024. Les principales animations qui sont appréciées par les résidents sont maintenues :

- Séances de massages bien-être une fois par mois pour 6 résidents, tous les résidents en bénéficient.
- Cours de sports adaptés avec Sport 56 pour personnes âgées,
- Médiation animale pour plusieurs résidents,
- Sorties culturelles en collaboration avec le centre culturel de l'Hermine,
- Arts plastiques.

Les résidents sont satisfaits et le bilan 2023 est positif. Nous veillons à ce que la communication se fasse avec les familles.

Tout au long de l'année, les activités extérieures enregistrent une participation moyenne de 10 à 12 résidents.

Dans la résidence certaines personnes ne souhaitent pas participer aux sorties, leur choix est totalement respecté et nous prenons soin d'entendre et de traiter les demandes des résidents avec bienveillance.

Cette année 2024 sera réalisée l'évaluation de l'établissement qui a lieu tous les 5 ans. L'évaluation, obligation légale, est un outil pour l'entrée dans la démarche qualité des établissements et services médico-sociaux (ESMS). Au-delà des obligations légales, la procédure d'évaluation constitue une opportunité d'être accompagné dans la promotion de la culture d'amélioration continue de la qualité en faveur des résidents.

## **IV. EN SYNTHÈSE**

L'année 2023 est marquée par le remplacement de Mme Viviane Féat, directrice du CCAS, par Mme Karine Chiffolleau et par le retour des temps forts comme le Noël des aînés, les actions de prévention et la Semaine Bleue.

En 2023, les indicateurs du CCAS de Sarzeau sont restés relativement stables.

Le CCAS engage ses actions définies dans la Politique Sociale de la commune, notamment autour des axes du Bien vieillir, de l'attribution des logements sociaux et du suivi des personnes en situation de précarité.